



M. Jean-Pierre GADON
M. le commissaire enquêteur
Mairie de Loisy-sur-Marne
51 320 SOUDE

Fait à Outines le 20 septembre 2022

Ref : JJ2209002

Objet : enquête publique du projet de Parc éolien de la Sainte Croix

Copie : DREAL GRAND EST et Préfecture de la Marne

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ayant pris connaissance du dossier d'étude d'impact du projet éolien de la Sainte Croix, notre association souhaite intervenir à ce sujet.

La LPO Champagne-Ardenne est impliquée, depuis 2002, dans le développement de la filière éolienne de l'ex-région Champagne-Ardenne. A ce titre, nous avons participé à une soixantaine d'études d'impact en réalisant les états initiaux concernant l'avifaune. Notre connaissance des enjeux ornithologiques de ce territoire a incité les élus régionaux à nous mandater pour la réalisation du volet avifaune du schéma de développement éolien (SRE) de Champagne-Ardenne, paru en 2005, puis à la réactualisation de ce schéma en 2012.

Nous sommes également renseignés sur l'incidence de l'éolien au niveau local puisque nous avons réalisé, à la demande de la société An Avel Braz, une étude complète de l'avifaune sur le même territoire au cours de l'année 2015. Cette étude est mise à disposition dans les pièces consultables du dossier sous le nom : « 51-ANAVELBRAZ-ParcEolienSainteCroix-4_3-AnnexeEcologique_LPO ». Précisons que le porteur de projet n'a pas sollicité l'avis de la LPO une fois le schéma d'implantation du projet établi, schéma qui va à l'encontre des préconisations faites par la LPO dans son rapport.

Notre association est déjà intervenue en septembre 2019 lors de l'enquête publique du projet de la Maison Dieu, porté par la même société et sur la même zone. Le courrier demandait la révision du projet afin qu'il tienne compte des préconisations émises par la LPO dans son rapport de février 2016, et que les couloirs de migration répertoriés au cours des suivis de terrain et dans le Schéma Régional Eolien soient respectés. Notre sollicitation n'a pas été entendue et le parc éolien de la Maison Dieu est actuellement en construction.

LPO Champagne-Ardenne

Der nature - D 13 - Ferme des Grands Parts – 51290 OUTINES
Tél. 03 26 72 54 47 – www.champagne-ardenne.lpo.fr • champagne-ardenne@lpo.fr

A la lecture de l'étude d'impact produite par la société An Avel Braz, il apparaît qu'un deuxième inventaire de terrain a été fait conjointement par un bureau d'études : la société Auddicé / Airèle. Or les conclusions de cette étude sont contradictoires à celles émises dans l'analyse de la LPO.

Le suivi des oiseaux migrateurs fait par la LPO permet de faire ressortir l'existence d'un couloir sur la partie est de la Zone d'Implantation Potentielle ainsi qu'un 2^{ème} couloir orienté nord / sud dans l'alignement de la vallée de la Coole (cf. Fig. 1 ci-dessous et carte 36 p. 110 du rapport de la LPO). Ces deux couloirs s'inscrivent par ailleurs dans le tracé des couloirs décrits à l'échelle régionale dans le Schéma Régional Eolien.

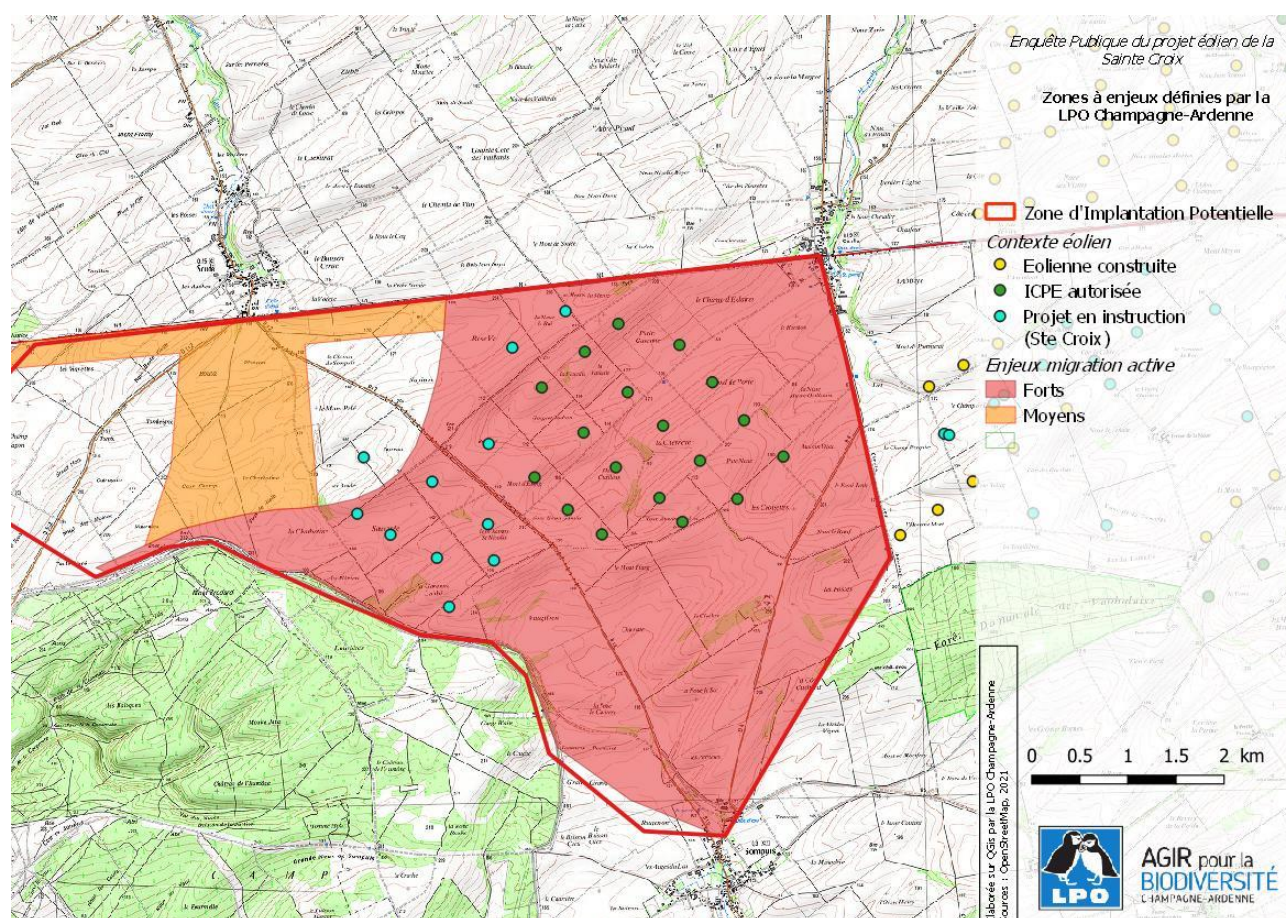


Figure 1 : Synthèse des enjeux migration active issue du rapport de la LPO

Dans l'étude réalisée par le Bureau d'études Auddicé, la partie est de la zone est en grande partie considérée comme ne présentant que des enjeux faibles à modérés, tandis que la partie ouest est considérée comme présentant les plus forts enjeux (fig. 2). Les 18 éoliennes du parc de la Maison Dieu viennent donc s'implanter dans la partie jugée comme ayant des enjeux faibles par Auddicé, tandis qu'elles se trouvent dans la zone affichant les plus forts enjeux selon le rapport de la LPO.

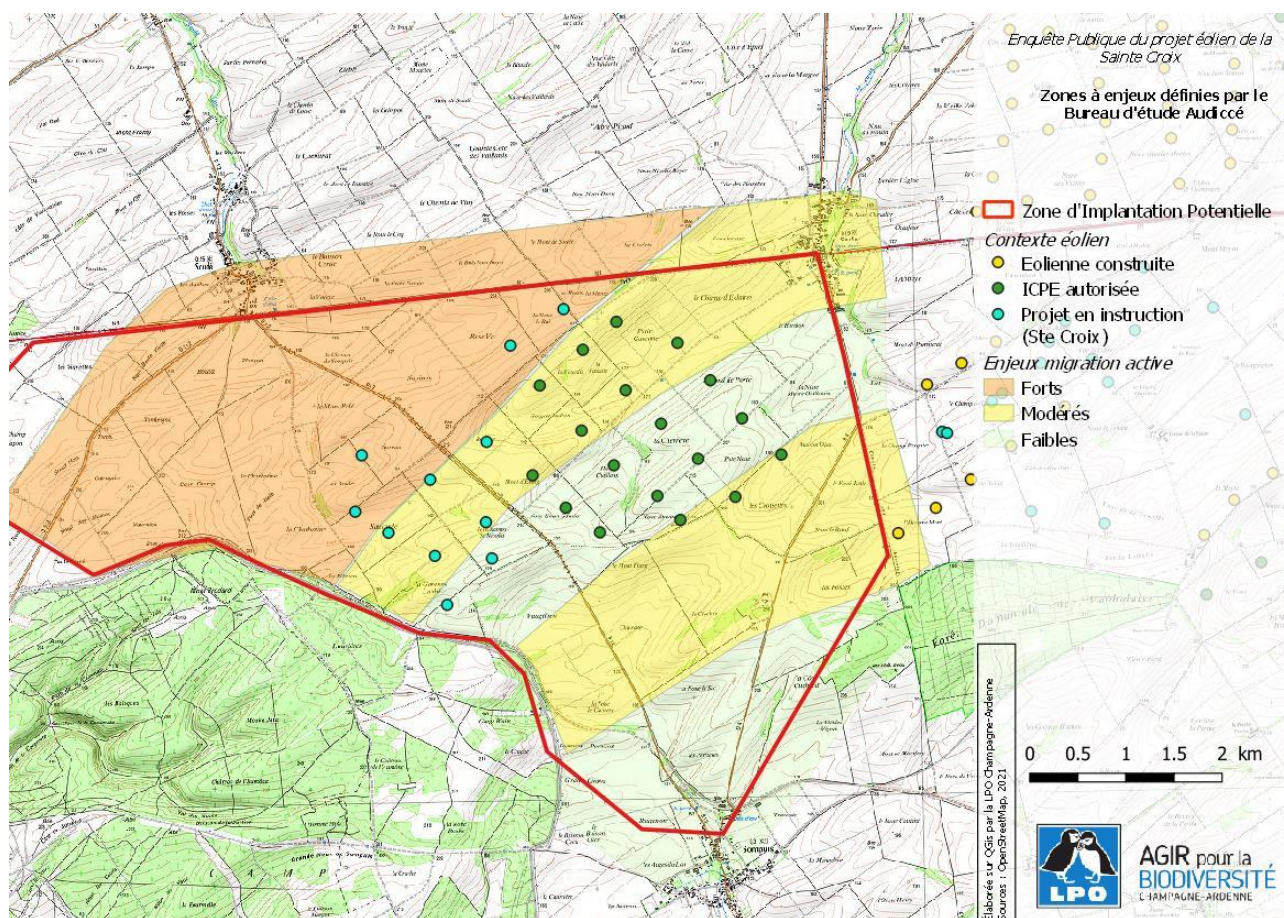


Figure 2 : Synthèse des enjeux avifaune issue du rapport d'Auddicé et implantation des éoliennes

La position en bloc des 18 éoliennes du parc de la Maison Dieu va entraver la migration des oiseaux sur une largeur de plus de 2 km, qui plus est, dans un couloir de migration reconnu comme prioritaire à l'échelle régionale (fig. 3). L'ajout des 11 éoliennes du projet de la Sainte Croix va renforcer cet impact en élargissant l'effet barrière qui passera de 2,8 km à près de 4 km dans la partie sud. Sur les onze éoliennes prévues, 7 se trouvent dans le tracé du couloir de migration du SRE et une 8^{ème} se trouve en limite de ce couloir. A l'échelle des enjeux relevés localement lors de l'étude d'impact, une seule des 11 éoliennes se trouve en dehors de la zone à enjeux forts définies par la LPO. En prenant le contrepied, c'est-à-dire en se basant sur les zones à enjeux définies par le Bureau d'études Auddicé, 4 éoliennes se trouvent dans la zone d'enjeux forts et 2 autres en limite, ce qui est contradictoire avec l'argumentaire employé dans l'étude d'impact du parc de la Maison Dieu où le pétitionnaire proposait une implantation uniquement dans les zones à enjeux faibles ou modérés.

Vu l'enjeu que représente la construction prochaine des 18 éoliennes du parc de la Maison Dieu au sein d'un couloir de migration, le bon sens voudrait que la création d'un nouveau parc, qui s'apparente ici à une extension, ne puisse être envisagée tant que les résultats de l'étude post implantation sur le comportement des migrateurs et la mortalité engendrée par le parc existant ne soient disponibles.

Les mesures compensatoires prévues sont de grande envergure. Nous ne contestons pas le sérieux quant à la mise en place des mesures, la société An Avel Braz ayant par le passé tenue ses engagements dans ce domaine. Pour autant, ces mesures n'auront pas d'effet bénéfique sur les migrateurs actifs mais seulement sur la faune locale nicheuse ; elles ne peuvent être tenues pour des mesures qui compenseront l'impact sur les oiseaux migrateurs.

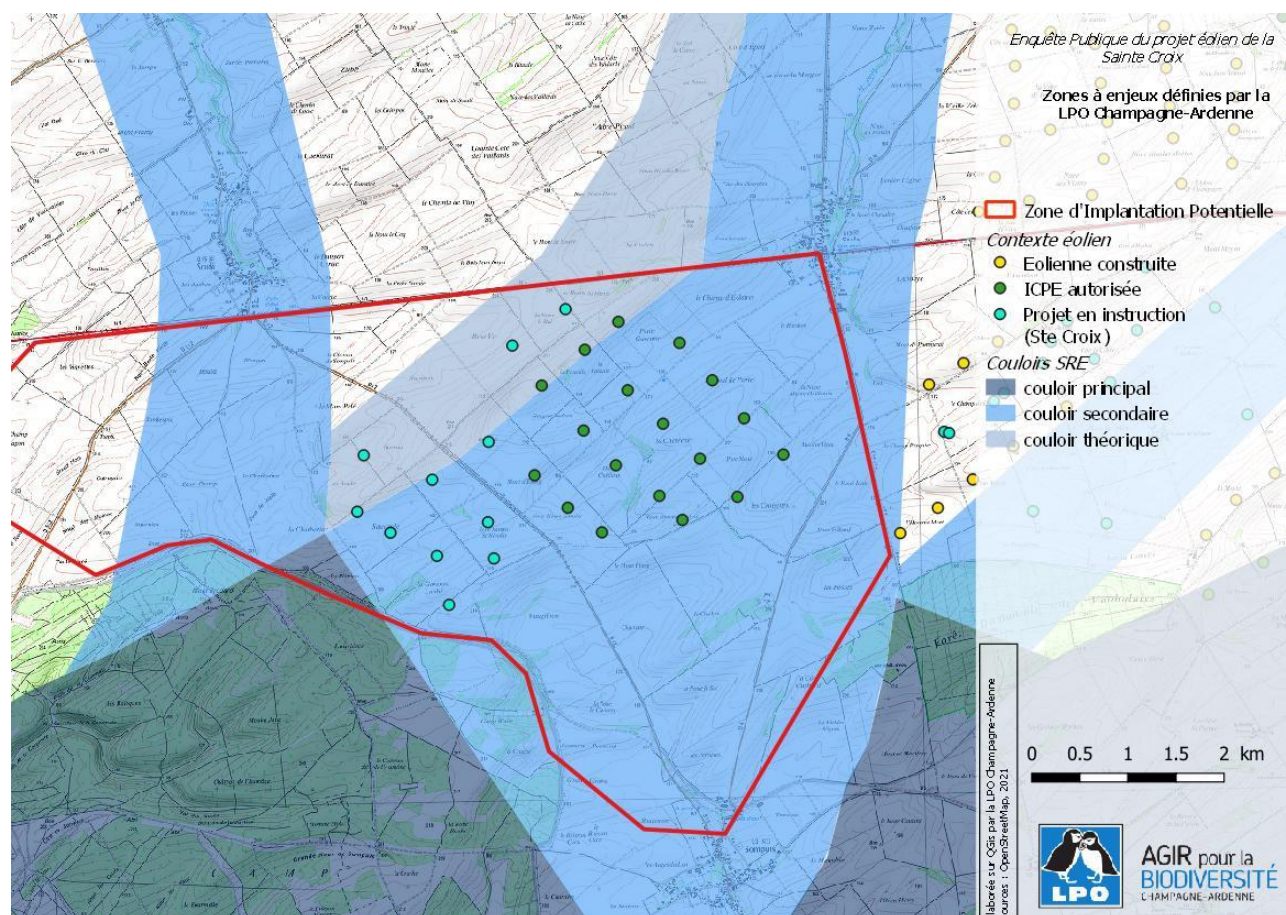


Figure 3 : Localisation du parc éolien de la Maison Dieu et du projet de la Sainte Croix par rapport aux couloirs de migration du SRE

En conclusion, la LPO Champagne-Ardenne estime à la lecture des documents soumis à enquête publique que :

- l'impact sur la migration est ignoré
- le schéma d'implantation du projet éolien ne tient pas compte du couloir de migration jugé d'importance secondaire à l'échelle régionale dans le SRE
- les effets cumulatifs sont sous-évalués

La LPO demande que le projet éolien de la Sainte Croix ne soit pas autorisé en raison de son implantation au cœur d'un couloir de migration d'importance secondaire à l'échelle régionale,

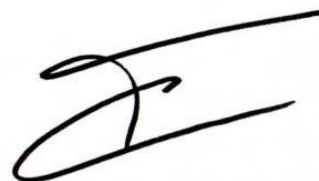
d'autant plus dans le contexte déjà saturé du secteur. Il est très important dans ce contexte de conserver des espaces de respiration et de prendre garde à ce que petit à petit, projet après projet, le développement de l'éolien n'en vienne à obstruer visuellement ces zones libres laissant des opportunités de franchissement pour les migrateurs.

La LPO Champagne-Ardenne demande en outre que l'acceptation du projet soit reportée tant qu'une évaluation des impacts engendrés par le parc de la Maison Dieu n'apportera pas les éléments nécessaires à l'estimation des impacts cumulatifs de cette extension.

En espérant que notre intervention retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre considération.

Etienne CLEMENT

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Clement', written in a cursive style.